**CONSULTATION PUBLIQUE**

**LIGNES DIRECTRICES 2022 DU CONTROLE DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN FRANCE**

Les lignes directrices du contrôle des investissements étrangers en France (IEF) couvriront l’ensemble de la procédure de contrôle IEF, du champ d’application, au déroulement de la procédure d’autorisation ou d’examen préalable d’une activité et enfin au suivi des autorisations d’investissement.

La direction générale du trésor initie une consultation publique qui permettra de recueillir les besoins de clarification de la règlementation des parties prenantes.

Toute contribution devra être adressée d’ici le 22 avril 2022 à l’adresse suivante : [iefautorisations@dgtresor.gouv.fr](mailto:iefautorisations@dgtresor.gouv.fr) et devra obligatoirement préciser le nom du contributeur et l’organisme auquel il est rattaché.

Les participants pourront adresser leurs contributions sous les parties correspondantes en modifiant le présent document. Ils pourront également apporter toute observation supplémentaire qu’ils jugeraient utile.

Les thématiques sur lesquelles la DG Trésor invite les participants à exprimer leurs besoins sont les suivantes :

1. **Le champ d’application du contrôle IEF**
2. Les critères d’extranéité de l’investisseur
3. La notion d’investissement
4. Les activités sensibles
5. Les dispenses de demande d’autorisation
6. **Le déroulement de la procédure d’autorisation ou d’examen préalable d’une activité**
7. L’obligation de dépôt d’une demande d’autorisation préalable
8. Le déroulement d’une procédure d’examen
9. Les décisions rendues par le ministre
10. La demande préalable d’examen d’une activité
11. **Le suivi des autorisations et la révision des conditions**
12. Le suivi des conditions
13. Les lettres de conditions
14. La révision des lettres de conditions